



KPMG SA
51 rue de Saint Cyr
69009 Lyon

Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne

Place de la Bourse - 69289 Lyon Cedex 02

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
51 rue de Saint Cyr
69009 Lyon

Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne

Place de la Bourse - 69289 Lyon Cedex 02

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Chambre de Commerce et d'Industrie à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2022 s'établit à 118 925 476 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans les notes 1.2.3 et 4.2 de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Chambre de Commerce et d'Industrie à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Chambre de Commerce et d'Industrie ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Chambre de Commerce et d'Industrie.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Chambre de Commerce et d'Industrie à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 15 mai 2023

KPMG SA

Frédéric Damaisin

Associé



BILAN - COMPTE DE RESULTAT

BILAN

	31-déc-22			31-déc-21	31-déc-22			31-déc-21
	Brut	amorts et prov.	Net	Net				
ACTIF IMMOBILISE					CAPITAUX PROPRES			
Immobilisations :								
° Incorporelles & Corporelles	104 176 503,61	71 547 229,35	32 629 274,26	31 185 275,23	Apports	129 911 316,60	129 911 316,60	
° Financières	135 943 873,87	191 398,48	135 752 475,39	114 857 730,06	Report à nouveau	31 182 234,93	28 091 522,63	
					Résultat	12 330 157,02	3 090 712,30	
					Subventions	4 341 795,10	4 574 027,09	
TOTAL I	240 120 377,48	71 738 627,83	168 381 749,65	146 043 005,29	TOTAL I	177 765 503,65	165 667 578,62	
ACTIF CIRCULANT					PROVISIONS RISQUES CHARGES			
Stocks	1 026 311,00	36 352,00	989 959,00	887 026,31	Provisions pour risques	150 000,00	-	
Créances :					Provisions pour charges	2 736 928,48	4 130 057,84	
° Créances clients & comptes rattachés	2 650 502,18	344 394,92	2 306 107,26	3 000 870,55	TOTAL II	2 886 928,48	4 130 057,84	
° Autres	7 399 200,79	1 683 000,00	5 716 200,79	6 333 004,26				
Disponibilités	16 236 647,26		16 236 647,26	23 967 172,80	DETTES			
COMPTES DE REGULARISATION					Emprunts et dettes financières	4 100 256,82	4 596 616,81	
Charges constatées d'avance	204 279,93		204 279,93	200 311,84	Fournisseurs et comptes rattachés	1 939 602,41	1 892 449,87	
					Dettes fiscales et sociales	1 568 356,63	1 526 302,53	
TOTAL II	27 516 941,16	2 063 746,92	25 453 194,24	34 388 385,76	Dettes sur immobilisations	1 742 958,20	148 040,09	
					Autres dettes	3 115 359,22	2 123 939,35	
TOTAL GENERAL	267 637 318,64	73 802 374,75	193 834 943,89	180 431 391,05	COMPTES DE REGULARISATION			
					Produits constatés d'avance	715 978,48	346 405,94	
					TOTAL III	13 182 511,76	10 633 754,59	
					TOTAL GENERAL	193 834 943,89	180 431 391,05	



COMPTE DE RESULTAT

	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021		EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
PRODUITS EXPLOITATION			PRODUITS FINANCIERS		
Taxe pour Frais de Chambre	15 671 695,00	16 823 330,12	Intérêts	5 813 406,71	133 189,61
Ventes de marchandises	71 439,13	91 435,43	Reprises sur provisions	4 834 463,80	1 891,17
Production vendue biens services	14 773 601,92	18 206 987,41	Produits nets sur cession de VMP		
<i>Sous-total</i>	30 516 736,05	35 121 752,96	TOTAL PRODUITS FINANCIERS	10 647 870,51	135 080,78
Production stockée			CHARGES FINANCIERES		
Production immobilisée			Intérêts des emprunts et autres charges financières	75 829,08	89 407,62
Subventions exploitation	2 192 920,75	2 340 099,69	Dotations aux provisions	146 804,53	551,75
Autres produits	176 673,83	243 985,32	Charges nettes sur cession de VMP		
Reprises provisions	2 077 577,15	13 959 703,74	TOTAL CHARGES FINANCIERES	222 633,61	89 959,37
Transfert charges	277 745,63	382 527,24	RESULTAT FINANCIER	10 425 236,90	45 121,41
<i>Sous-total</i>	4 724 917,36	16 926 315,99	RESULTAT COURANT	12 648 408,80	4 170 999,15
TOTAL PRODUITS EXPLOITATION	35 241 653,41	52 048 068,95	PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXPLOITATION			Sur opérations de gestion	103 729,75	10 123,16
Achats marchandises	74 289,13	91 723,07	Sur opérations en capital :		
Ach matières premières, variations stocks, autres achats charges externes	25 090 655,29	38 762 082,51	- produits des cessions d'éléments d'actif	416,67	18 169,85
Impôts et taxes	1 013 390,38	1 027 888,09	- subv.d'investissements virées aux résultats	560 859,69	580 055,87
Salaires et traitements	1 360 170,60	1 095 635,11	Reprises provisions		
Charges sociales	842 727,13	1 012 714,40	Autres produits exceptionnels		105 754,00
Dotations aux amortissements et aux provisions	2 828 735,37	3 428 574,45	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	665 006,11	714 102,88
Autres charges	1 808 513,61	2 503 573,58	CHARGES EXCEPTIONNELLES		
TOTAL CHARGES EXPLOITATION	33 018 481,51	47 922 191,21	Sur opérations de gestion	4 244,00	13 507,32
RESULTAT EXPLOITATION	2 223 171,90	4 125 877,74	Sur opérations en capital :		
			- valeur nette des actifs cédés	4 625,89	790 916,41
			- autres		
			Dotations aux amortissements et aux provisions	150 000,00	
			TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	158 869,89	804 423,73
			RESULTAT EXCEPTIONNEL	506 136,22	-90 320,85
			TOTAL PRODUITS	46 554 530,03	52 897 252,61
			TOTAL CHARGES	33 399 985,01	48 816 574,31
			Impôt sur les sociétés	824 388,00	989 966,00
			RESULTAT NET DE L'EXERCICE	12 330 157,02	3 090 712,30



**CCI LYON METROPOLE
SAINT-ETIENNE ROANNE**

**ANNEXE AUX
COMPTES SOCIAUX
EXERCICE 2022**



Ces comptes sociaux couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

La CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne est comprise dans le périmètre de combinaison de la CCI de Région Auvergne-Rhône-Alpes.

1. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1 Principes et conventions générales

Les comptes de la période ont été élaborés conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels des CCI, et en particulier de l'article R712-19 du code de commerce. Les établissements du réseau relèvent pour leurs obligations comptables du livre 1^{er} du code de commerce, appliquent les règlements de l'Autorité des normes comptables et sont soumis au plan comptable général (PCG) en vigueur, sous réserve des dispositions spécifiques et adaptations rendues nécessaires par leur statut d'établissement public de l'Etat ou par la nature de leur activité.

Les comptes sont établis dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices, et en présupposant la continuité de l'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes de l'exercice ont été élaborés dans le respect du principe de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

1.2 Méthodes d'évaluation

1.2.1 Immobilisations incorporelles

⇒ Logiciels standards :	1 an
⇒ Logiciels spécifiques :	3 à 5 ans
⇒ Droit d'occupation de parkings :	40 ans

1.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition, abstraction faite de toute charge financière.

Les immobilisations sont amorties suivant le mode linéaire et sur les durées suivantes :

⇒ Constructions :	20 à 60 ans
◆ Gros œuvre :	30 à 60 ans
◆ Façades, étanchéité, couvertures et menuiseries :	20 à 30 ans
⇒ Agencement et aménagement des terrains :	10 ans
⇒ Installations générales et agencements :	10 à 30 ans
⇒ Installations techniques :	5 ans
⇒ Matériel industriel et outillage :	5 à 10 ans
⇒ Matériel bureautique :	2 à 10 ans



⇒ Mobilier :

5 à 15 ans

1.2.3 Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour la CCI.

Cette valeur d'utilité est déterminée en fonction des méthodes suivantes :

- Méthode de la quote-part de situation nette basée sur les derniers capitaux propres connus,
- Méthode des flux de trésorerie prévisionnels (DCF). Le prévisionnel des entreprises est composé de données historiques, actuelles et futures liées aux perspectives de rentabilité et de réalisation d'objectifs, connues à ce jour et soumises aux aléas de l'activité économique.
- Méthode des comparables basée sur les transactions récentes réalisées (approche retenue pour la valorisation des titres de la société Early Makers Group).

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

1.2.4 Stocks

Les stocks sont valorisés au prix d'achat ou au coût unitaire moyen pondéré, y compris frais accessoires, en retenant la méthode FIFO.

Une provision pour dépréciation des stocks est constatée pour les références dont le taux de rotation est faible.

1.2.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'inventaire est appréciée créance par créance en fonction du risque de non recouvrement.

1.2.6 Valeurs mobilières de placement

Les SICAV sont évaluées à leur coût d'acquisition. Aucune moins-value latente n'est constatée à la clôture 2022.

1.2.7 Capitaux propres

1.2.7.1 Apports

Ce poste s'interprète comme une dotation initiale lors de l'adoption du Plan Comptable Général au 1^{er} janvier 1992.

1.2.7.2 Report à nouveau

Le report à nouveau enregistre l'affectation des résultats nets comptables constatés.

1.2.8 Subventions d'investissement

Les subventions reçues pour le financement des investissements sont reprises au compte de résultat au même rythme que l'amortissement des immobilisations concernées.



1.2.9 Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées au cours de l'exercice lors des encaissements. En fin d'exercice, des provisions sont passées afin de tenir compte des conditions d'octroi de chaque convention et de respecter le principe de rattachement des charges aux produits. Selon les cas, une partie des subventions versées peut également être affectée en « Produits constatés d'avance ».

1.2.10 Provisions pour risques et charges

1.2.10.1 Provisions pour risques

Une provision est constituée lorsque la CCI constate l'existence d'un engagement envers un tiers à la date de clôture de l'exercice et qu'une sortie de ressources est certaine ou probable à la date d'arrêt des comptes sans contrepartie équivalente.

Les provisions pour litiges sont estimées en fonction des demandes faites par les plaignants, des éléments juridiques et de l'état d'avancement de la procédure.

1.2.10.2 Provisions pour indemnité de fin de carrière et allocation d'ancienneté

Les engagements sont calculés sur la base d'une évaluation actuarielle des droits potentiels acquis par les salariés, selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19 et à la recommandation du Conseil National de la Comptabilité du 1er avril 2003.

Chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations.

La CCI affecte ces droits à prestations en fonction des périodes de service en suivant la formule des prestations du régime.

Toutes les hypothèses retenues dans ce calcul sont fixées par la CCI de Région et sont communes à l'ensemble des CCI de la région Auvergne-Rhône-Alpes (Taux de charges sociales, de turnover, de revalorisation).

Hypothèses	30-déc-21	30-déc-22
Taux d'actualisation	0,90%	3,70%
Taux d'inflation	1,50%	2,00%
Table de mortalité	INSEE F-2008-2010	
Turnover	Décroissant en fonction de l'âge	

1.2.10.3 Régime d'assurance chômage des collaborateurs de la CCI :

Les CCI employeurs, en leur qualité d'établissements publics, sont auto assureurs en matière de chômage (article L 5424-1 du code du travail) et supportent à ce titre la charge financière de l'indemnisation versées à leurs ex salariés et des cotisations afférentes. Dans le cadre de leur clôture comptable, il incombe à chaque CCIR/CCIT de constituer une provision en couverture de ce risque.

Par convention de gestion du 3 juin 2019 et avenant du 2 mars 2020, la CCI a donné mandat à la CMAC de gérer pour son compte les relations administratives financières et contractuelles avec pôle emploi.

La CMAC a missionné un cabinet d'actuaire pour évaluer la provision à fin 2022 des allocataires entrant dans le cadre de la convention tripartite CCI-CMAC-Pôle Emploi. Cette provision a été calculée sur la base d'une extraction des données fournies par Pôle emploi au 30/11/2022.



La population prise en compte est :

- ⇒ Les personnes inscrites et indemnisées à la date de calcul,
- ⇒ Les personnes inscrites et n'étant pas ou plus indemnisées (de moins de 6 ans), mais disposant toujours de droits,
- ⇒ Les personnes dont le dossier est en cours d'instruction au 30/11/2022 mais non mis en paiement,

Par ailleurs, par convention du 2 mars 2020, la CCI a adhéré à l'Assurance chômage à titre irrévocable pour l'ensemble de ses personnels et pour les fins de contrat de travail intervenant à compter du 1^{er} avril 2020.



2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

TFC : Taxe pour Frais de Chambre :

La dotation 2022 enregistre une baisse de 1.1 M€ par rapport à 2021, par conséquent la Taxe pour Frais de Chambre s'élève à 15.7 M€ en 2022.

Participation de la CCI Lyon Métropole dans Early Makers Group :

La prise de participation de la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne dans la holding Early Makers Group, effectuée en 2019 est inscrite au bilan, à l'actif immobilisé, pour une valeur brute de 112.8 M€.

Les comptes 2020 de la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne intégraient une provision technique sur les titres d'EMG à hauteur de 4.8 M€. Cette provision, maintenue dans les comptes clos au 31 décembre 2021, a été reprise dans les comptes clos au 31 décembre 2022.

Participation de la CCI Lyon Métropole dans la SA Aéroports de Lyon :

La baisse d'activité et des résultats des Aéroports de Lyon induite par la crise COVID-19 avait amené la SA ADL à ne pas verser de dividendes en 2020 et en 2021. La sortie de crise a permis la reprise de l'activité et des projets de croissance et d'investissements. La SA ADL a décidé en 2022 de verser des dividendes sur les comptes clos au 31 décembre 2021, avec un impact de 5.5 M€ dans les comptes de la CCI clos au 31 décembre 2022.



3. TABLEAU DE FINANCEMENT

VARIATIONS DU FONDS DE ROULEMENT					
EMPLOIS	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021	RESSOURCES	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
			CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	7 987 005,50	- 7 249 065,72
ACQUISITIONS D'ELEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE			CESSIONS OU REDUCTION D'ELEMENTS D'ACTIF IMMOBILISE		
Immobilisations			Cessions d'immobilisations	416,67	18 169,85
° Incorporelles	533 945,03	12 942,82	Remboursement de prêts	39 962,26	105 575,67
° Corporelles	3 551 192,51	679 649,62	Réduction des immobilisations financières		
° Financières	16 247 439,27	2 006 754,00			
REDUCTION DES CAPITAUX PROPRES			AUGMENTATION DES CAPITAUX PROPRES		
Subventions			Apports		
			Subventions	328 627,70	17 500,00
REMBOURSEMENT DES DETTES FINANCIERES	526 446,90	586 645,43	AUGMENTATION DES DETTES FINANCIERES	30 086,91	299 339,36
TOTAL DES EMPLOIS	20 859 023,71	3 285 991,87	TOTAL DES RESSOURCES	8 386 099,04	- 6 808 480,84
AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT	-	-	DIMINUTION DU FONDS DE ROULEMENT	12 472 924,67	10 094 472,71
BESOINS	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021	DEGAGEMENTS	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
Augmentation des stocks	106 179,99		Diminution des stocks		100 001,54
Diminution des dettes fournisseurs		245 118,90	Augmentation des dettes fournisseurs	47 152,54	
Augmentation des créances clients			Diminution des créances clients	1 190 626,58	2 988 103,69
Diminution autres dettes circulantes		3 165 867,39	Augmentation autres dettes circulantes	2 997 964,62	
Augmentation autres actifs circulants		4 232 755,37	Diminution autres actifs circulants	612 835,38	
Diminution dettes hors exploitation			Augmentation dettes hors exploitation		
DIMINUTION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	4 742 399,13		AUGMENTATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		4 555 636,43
TOTAL DES BESOINS	4 848 579,12	7 643 741,66	TOTAL DES DEGAGEMENTS	4 848 579,12	7 643 741,66
Augmentation des disponibilités			Diminution des disponibilités	7 730 525,54	14 650 109,14
Diminution concours bancaires courants & soldes créditeurs banque			Augmentation concours bancaires courants & soldes créditeurs banque		
DIMINUTION DE LA TRESORERIE	7 730 525,54	14 650 109,14	AUGMENTATION DE LA TRESORERIE		
TOTAL DES BESOINS	7 730 525,54	14 650 109,14	TOTAL DES DEGAGEMENTS	7 730 525,54	14 650 109,14
AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT	-	-	DIMINUTION DU FONDS DE ROULEMENT	12 472 924,67	10 094 472,71



4. ANNEXES

4.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Valeurs brutes :

	31-déc-21	Acquisitions	Poste à poste	Cessions	31-déc-22
Immobilisations incorporelles	4 421 796,84	8 163,77		3 740 562,90	689 397,71
Terrains et agencements des terrains	5 894 217,33				5 894 217,33
Constructions, aménag. et instal. générales	61 949 616,96	2 698 566,22	153 179,08	642 691,74	64 158 670,52
Constructions, aménag. et instal. s/sol d'autrui	19 105 955,47	155 286,78	-	2 277,82	19 258 964,43
Installations techniques, matériels et outillage:	2 603 499,79	31 834,49	-	39 696,10	2 595 638,18
Collections et ouvrages bibliothèques	2 575 788,26				2 575 788,26
Autres immobilisations corporelles	9 990 755,91	421 653,33	-	2 178 215,00	8 234 194,24
Immobilisations en cours et avances	153 179,08	769 632,94	- 153 179,08	-	769 632,94
	106 694 809,64	4 085 137,53	-	6 603 443,56	104 176 503,61

Amortissements :

	31-déc-21	Dotation	Reprise	31-déc-22
Amort. Immobilisations incorporelles	4 302 391,11	15 922,50	3 737 562,90	580 750,71
Amort. Terrains et agencements des terrains	899 819,78	9 089,82		908 909,60
Amort. Constructions, aménag. et instal. générales	41 863 667,27	1 878 581,12	642 691,74	43 099 556,65
Amort. Constructions, aménag. et instal. s/sol d'autrui	14 083 520,17	469 288,37	2 277,82	14 550 530,72
Amort. Installations techniques, matériels et outillages	2 471 282,97	48 613,72	39 696,10	2 480 200,59
Amort. Collections et ouvrages bibliothèques	2 526 088,19			2 526 088,19
Amort. Autres immobilisations corporelles	9 362 764,91	216 642,98	2 178 215,00	7 401 192,89
	75 509 534,40	2 638 138,51	6 600 443,56	71 547 229,35

Valeurs nettes :

	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Immobilisations incorporelles	689 397,71	580 750,71	108 647,00
Terrains et agencements des terrains	5 894 217,33	908 909,60	4 985 307,73
Constructions, aménag. et instal. générales	64 158 670,52	43 099 556,65	21 059 113,87
Constructions, aménag. et instal. s/sol d'autrui	19 258 964,43	14 550 530,72	4 708 433,71
Installations techniques, matériels et outillages	2 595 638,18	2 480 200,59	115 437,59
Collections et ouvrages bibliothèques	2 575 788,26	2 526 088,19	49 700,07
Autres immobilisations corporelles	8 234 194,24	7 401 192,89	833 001,35
Immobilisations en cours et avances	769 632,94	-	769 632,94
	104 176 503,61	71 547 229,35	32 629 274,26



4.2 Immobilisations financières

Valeurs brutes :

	31-déc-21	Augmentations	Diminutions	Poste à Poste	31-déc-22
Titres	117 971 304,53	1 145 961,00	390,95		119 116 874,58
Prêt construction	1 633 507,62		39 902,26		1 593 605,36
Autres : prêts et dépôts (1)	131 975,66	15 101 478,27	60,00		15 233 393,93
	119 736 787,81	16 247 439,27	40 353,21	-	135 943 873,87

(1) dont : - Placements bloqués = 13 M€
- Prêt SCI Lyon Sud Est = 0,5 M€
- SAS CCI Formation PRO = 1,6 M€

Suivi des provisions sur titres :

	31-déc-21	Augmentations	Diminutions	31-déc-22
Provisions sur titres (2)	4 879 057,75	146 804,53	4 834 463,80	191 398,48
	4 879 057,75	146 804,53	4 834 463,80	191 398,48

(2) dont : - SCI Lyon Sud Est = 26,5 K€
- SAS Lyon Commerce International = 98,5 K€
- SAS Capital Croissance = 44,9 K€

Suivi de la valeur nette des titres :

	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Titres immobilisés	119 116 874,58	191 398,48	118 925 476,10
	119 116 874,58	191 398,48	118 925 476,10

Liste des filiales et participations :

	Capital	QP du capital détenue	Titres détenus
1 - Filiales (détenues à plus de 50 %)			
SA SEPEL	5 171 712,00	52,72%	2 597 837,97
SCI LYON SUD EST	50 000,00	53,00%	26 500,00
LCI LYON COMMERCE INTERNATIONAL	180 000,00	54,76%	98 569,62
SAS GROUPE 1862	40 000,00	100,00%	154 900,00
EARLY MAKERS GROUP	78 910 029,00	67,15%	112 830 760,31
SAS CCI CAPITAL CROISSANCE	901 000,00	100,00%	901 000,00
SAS CCI FORMATION PRO	1 228 899,00	100,00%	1 228 899,00
	Sous-Total		117 838 466,90
2 - Participations (détenues entre 10 % et 50 %)			
AEROPORTS DE LYON	148 000,00	25,00%	37 001,00
SCI LES MOULINIERS	999 000,00	10,00%	99 900,00
GIP Musées des Tissus et des Arts Décoratifs	10 000,00	49,99%	4 999,00
	Sous-Total		141 900,00
3 - Autres participations (détenues à moins de 10 %) (3)			
			1 136 507,68
			119 116 874,58

(3) dont participation au Fonds d'Amorçage Industriel Métropolitain (FAIM) de 1 M€ - reste à verser sur cette participation au 31/12/2022 un montant de 917 K€



4.3 Stocks

Valeurs brutes :

	31-déc-21	31-déc-22
Banc d'Epreuve	920 131,01	1 026 311,00
	920 131,01	1 026 311,00
Provision pour dépréciation	33 104,70	36 352,00
Valeurs nettes	887 026,31	989 959,00

4.4 Variation des capitaux propres

	31-déc-21	Augmentations	Diminutions	31-déc-22
Apport	129 911 316,60			129 911 316,60
Report à Nouveau	28 091 522,63	3 090 712,30	-	31 182 234,93
Résultat	3 090 712,30	12 330 157,02	3 090 712,30	12 330 157,02
Subventions d'investissements	4 574 027,09	328 627,70	560 859,69	4 341 795,10
	165 667 578,62	15 749 497,02	3 651 571,99	177 765 503,65

4.5 Provisions pour risques et charges

	31-déc-21	Dotations	Reprises	31-déc-22
* Provisions pour risques	-	150 000,00	-	150 000,00
* Engagements envers les salariés :				
- allocations fin de carrière	125 352,63	-	10 722,63	114 630,00
- allocations ancienneté & médaille du travail	54 941,43	12,33	9 904,76	45 049,00
- allocations chômage (auto-assurance)	193 552,41	-	99 262,41	94 290,00
	373 846,47	12,33	119 889,80	253 969,00
* Autres provisions pour charges	1 064 852,48	39 544,48	912 352,48	192 044,48
* Envers la CCIR : personnel mis à disposition	2 691 358,89	104 800,00	505 243,89	2 290 915,00
	4 130 057,84	294 356,81	1 537 486,17	2 886 928,48

Les provisions envers la CCIR intègre principalement :

- l'allocation fin de carrière pour 1,4 M €
- l'allocation ancienneté pour 0,2 M€
- l'auto-assurance chômage pour un montant de 0,6 M€

Provisions pour risques :

L'administration fiscale a adressé à la CCI Lyon Métropole une proposition de rectification datée du 29 décembre 2022 et reçue le 30 décembre 2022 par voie d'huissier.

Cette proposition de rectification porte sur l'exercice 2019 et fait suite à un contrôle sur pièces basé sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes. Le contrôle effectué par la CRC en 2021 portait sur la création de la SAS EMG et le rôle de la CCI en tant qu'actionnaire de cette société.

La CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne, assistée par un cabinet d'avocats fiscalistes reconnu sur le marché, a contesté la rectification proposée ainsi que les pénalités y afférentes et est donc confiante quant à l'abandon des rectifications proposées.

Dans le cadre de l'ouverture du capital d'EMG, du fait de la complexité et de la singularité de l'opération ainsi que dans le but d'un bon management des organisations concernées, la CCI et l'AESCRA ont souscrit conjointement un contrat d'assurance couvrant le risque fiscal. La provision pour risques de 150 K€ comptabilisée dans les comptes 2022 de la CCI correspond à la franchise du contrat d'assurance et couvrira les coûts que la CCI serait amenée à engager dans le cadre de la proposition de rectification, et notamment les coûts de conseils.



Etat des Créances

Valeurs brutes :	31-déc-22
* Créances clients	2 650 502,18
* Avances fournisseurs	34 883,50
* Créances personnels	3 835,53
* Créances sociales	-
* Subventions à recevoir	1 402 637,71
* Créances fiscales	46 939,20
* Comptes courants (1)	3 908 120,90
* Produits à recevoir	25 244,12
* Autres créances	1 977 539,83
	<hr/> 10 049 702,97 <hr/>
Provision sur créances clients	344 394,92
Provision sur autres créances (2)	1 683 000,00
	<hr/> 8 022 308,05 <hr/>
Valeurs nettes	
(1) dont :	
- Hybria	1 623 K€
- Eklya	2 285 K€
(2) dont Hybria :	1 623 K€

Les créances comptabilisées en clients douteux ont été provisionnées à hauteur de 50 % pour les créances nées au cours de l'exercice et à hauteur de 100 % pour les créances antérieures.



4.6 Etat des dettes

	Montant brut	à 1 an au plus	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans
* Dettes financières auprès des établissements de crédit	3 590 452,66	526 140,51	1 400 459,05	1 663 853,10
* Dépôts et cautionnements reçus	509 804,16		509 804,16	
* Fournisseurs et comptes rattachés	1 939 602,41	1 939 602,41		
* Dettes fiscales et sociales	1 568 356,63	1 568 356,63		
* Dettes sur immobilisation	825 958,20	825 958,20		
* Charges à payer	-	-		
* Autres dettes ⁽¹⁾	3 115 359,22	834 412,47	231 060,00	2 049 886,75

(1) dont CCIR (dettes liées au personnel mis à disposition) : 2,8 M€

4.7 Emprunts et dettes financières

	31-déc-21	Augmentation	Diminution	31-déc-22
* Emprunts	4 107 501,04		520 044,29	3 587 456,75
* Intérêts courus non échus	4 342,61	2 995,91	4 342,61	2 995,91
	4 111 843,65	2 995,91	524 386,90	3 590 452,66
* Dépôts de garantie	484 773,16	27 091,00	2 060,00	509 804,16
	4 596 616,81	30 086,91	526 446,90	4 100 256,82



4.8 Comptes de régularisation

	31-déc-21	31-déc-22
* Charges constatées d'avance	200 311,84	204 279,93
* Produits constatés d'avance	346 405,94	715 978,48
Huasse liée aux réservations du salon du Bourget 2023		

4.9 Produits d'exploitation

	2021	2022
* Ventes de marchandises	91 435,43	71 439,13
* Prestations de services	18 206 987,41	14 773 601,92
* Ressource fiscale	16 823 330,12	15 671 695,00
* Subventions d'exploitatic	2 340 099,69	2 192 920,75
* Reprise sur povisions	13 959 703,74	2 077 577,15
* Autres	626 512,56	454 419,46
	52 048 068,95	35 241 653,41

Répartition des ventes de marchandises et des prestations de services

	2021	2022
* Service Général	5 259 339,44	5 605 959,37
* Service Formation	9 783 029,13	5 343 339,81
* Aéroport	13 203,96	-
* Service Divers Roanne	379 717,39	386 409,29
* Banc d'Epreuve	2 863 132,92	3 509 332,58
	18 298 422,84	14 845 041,05



4.10 Charges de personnel

Ventilation par nature

	2021	2022
* Personnel mis à disposition par la CCIR	28 415 930,70	17 398 078,05
* Vacataire mis à disposition par la CCIR	50 420,01	-
* Allocation chômage - régime auto-assurance	569 723,25	247 980,82
* Masse salariale	2 108 349,51	2 202 897,73
	31 144 423,47	19 848 956,60

Effectifs

Personnel CCI de région mis à disposition de la CCI LYON METROPOLE

	E.T.P. 2021	E.T.P. 2022
* Service Général	230,9	209,2 (1)
* Service Formation	37,0	(2)
	267,9	209,2

Personnel Banc Epreuve et Aéroport

	E.T.P. 2021	E.T.P. 2022
* Banc d'Epreuve	31,7	35,0
	31,7	35,0
TOTAL CCI	299,6	244,2

(1) dont ETP Musées MAD du GIP : 4

(2) filialisation de la formation au 1er juillet 2021



4.11 Dotations aux amortissements et aux provisions d'exploitation

Dotations sur immobilisations

* Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles 2 636 903,57

Dotations aux provisions pour risques et charges

Provision allocation de fin de carrière du personnel	-
Provision pour allocation ancienneté et médaille du travail	12,33
Provision envers la CCIR : engagements sociaux du personnel mis à disposition	104 800,00
Autres provisions pour charges	39 544,48
<hr/>	
* Total provisions pour risques et charges	144 356,81
* Provisions pour dépréciation des stocks	10 837,64
* Provisions pour dépréciation des clients	36 637,35

TOTAL DES DOTATIONS D'EXPLOITATION

2 828 735,37

4.12 Résultat exceptionnel

Résultat exceptionnel sur opérations de gestion	99 485,75
Résultat exceptionnel sur opérations en capital	- 4 209,22
* Immobilisations incorporelles	- 3 000,00
* Immobilisations corporelles	- 818,27
* Immobilisations financières	- 390,95
Quote-part des subventions inscrites au résultat	560 859,69
Dotations aux provisions	150 000,00
<hr/>	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	506 136,22



4.13 Engagements hors bilan

Engagements reçus : Néant

Engagements donnés :

- L'emprunt de 800 K€ souscrit auprès du Crédit Agricole en date du 13 avril 2015 est garanti par une hypothèque conventionnelle portant sur les biens et droits immobiliers des bâtiments de Neulise, lieudit « Les Rôtis ». Le capital restant dû au 31 décembre 2022 est de 233 654,35 €.
- L'emprunt de 1 M€ souscrit auprès de BNP PARIBAS en date du 25 août 2010 est garanti par une délégation de loyer portant sur les biens et droits immobiliers des bâtiments situés au 49 cours fauriel 42100 Saint-Etienne. Le capital restant dû au 31 décembre 2022 est de 222 215.16 €.
- La CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne Roanne a renouvelé en 2017 sa caution solidaire pour le bail pris par la SAS LCI (Lyon Commerce International) auprès de la SCI Tour Merle. Cette caution d'une durée de 10 ans est à hauteur de 100 % du loyer annuel (380 840 € au 7 février 2017, indexé sur l'ILAT).